

# Les augmentations c'est pas comme les antibiotiques, c'est automatique !

Vous êtes nombreux à nous interpeller sur la mise en œuvre des augmentations dites « de rattrapage » obtenues dans le cadre des NAO 2023 et signée par la CFDT-CCI. (3 organisations syndicales sur 4 ont signé cet accord). [CF notre publication ici](#)

Nous vous rappelons qu'il est prévu une augmentation **automatique** et que celle-ci se fera sur la base du SIRH (système national de gestion des RH) qui transmettra automatiquement les infos à chaque DRH régionale. Vous imaginez bien que cela n'est pas en toute fin de réunion de négociation au national que l'ensemble des cas a pu être étudié individuellement.

Non pas que nous ne souhaitons pas vous accompagner individuellement mais il serait un leurre de vous faire croire que votre dossier sera, **à priori**, étudié individuellement.

Par contre, faites, pour votre situation personnelle, l'analyse des critères d'éligibilité (rappel dans le lien ci-dessus) et **si vous estimez être passé à travers les mailles du filet, nous nous ferons un plaisir et un devoir de remonter vos dossiers à notre DRH locale et de vous accompagner pour défendre vos intérêts.**

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**